

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS

L'ESSENTIEL A RETENIR

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE DÉTRUIRE LE FRELON ASIATIQUE DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE ?

C'est une espèce envahissante qui menace les colonies d'abeilles domestiques, et tous les autres insectes.

Elle se développe tellement rapidement que cela nécessite une action de « régulation » pour préserver nos espèces locales.

POURQUOI UNIQUEMENT LE FRELON ASIATIQUE ?

D'autres espèces, comme le frelon européen ou la guêpe, sont des insectes « de chez nous », qui sont bien intégrés dans leur environnement, et dont le nombre est régulé naturellement grâce aux prédateurs présents.

Ils sont de plus très utiles et occupent une place essentielle dans les chaînes alimentaires naturelles.

Leur destruction ne s'avère nécessaire que lorsque leur présence est très gênante (maison, terrasse, ...). Cela relève alors d'une démarche individuelle « de confort », et non pas d'un intérêt général relatifs à des enjeux de biodiversité.

QUI PREND EN CHARGE LE DÉCLENCHEMENT ET LE COÛT DE LA DESTRUCTION ?

Sur l'espace public, les bâtiments et équipements communaux : c'est la commune qui assure la destruction (en régie ou via un désinsectiseur) et qui prend en charge le coût financier.

Sur les espaces, bâtiments et équipements communautaires, et chez les particuliers : c'est Agglopolys qui sollicite un désinsectiseur et qui prend en charge le coût financier.

POUR DÉCLARER UN NID CHEZ UN PARTICULIER : LE FORMULAIRE INTERNET

Le formulaire internet est le mode de déclaration à utiliser en priorité, car il est le plus efficace.

Il garantit une prise en compte de la demande dans la journée quand la déclaration est faite en semaine, ce qui n'est pas forcément le cas si la demande se fait au téléphone.

Il réduit également les possibilités d'erreur dans la saisie des noms, adresse et numéro de téléphone, car une seule étape de saisie est réalisée.

La déclaration par téléphone doit rester le mode par défaut.

UN PARTICULIER PEUT-IL FAIRE INTERVENIR UN DÉSINSECTISEUR ET SE FAIRE REMBOURSER APRÈS ?

Sur le territoire d'Agglopolys, cela n'est pas possible.

C'est Agglopolys qui garde la maîtrise du déclenchement de l'intervention. Cela permet de réguler les demandes, de vérifier si besoin s'il s'agit bien de Frelon asiatique, et enfin d'avoir une vision toujours précise des dépenses budgétaires.